

À QUOI RENVOIENT LES CRITÈRES DUS?

DUS signifie *distinct*, *uniforme* et *stable*. Pour qu'une variété de semences figure sur la liste nationale des variétés, elle doit satisfaire aux critères (ou normes) DUS.

- ❶ **Distinct** signifie qu'une variété doit être *différente* de toutes les autres variétés.
- ❷ **Uniforme** signifie qu'une variété doit produire, saison après saison, des récoltes *identiques* – tant sur la hauteur que sur la couleur.
- ❸ **Stable** signifie qu'une variété *ne changera pas* si elle est plantée saison après saison.

Cependant, les petits exploitants agricoles plantent des semences qui *ne sont* ni distinctes ni uniformes ou stables. Ces agriculteurs ont besoin de variétés assez diversifiées pour les adapter aux conditions et aux marchés locaux. Par conséquent, ces agriculteurs produisent des variétés qui *ne peuvent* satisfaire aux critères DUS.

L'IMPACT DES CRITÈRES DUS SUR LES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

Les critères DUS permettront de développer des variétés de semences qui sont adaptées à la monoculture (culture d'une seule espèce végétale dans un milieu donné) et exigeront l'utilisation de produits agrochimiques coûteux. Cela n'est pas bénéfique pour les agriculteurs africains, constitués en majorité de petits exploitants, qui ont besoin de planter des cultures diversifiées et n'ont pas les moyens de s'acheter des engrais coûteux.

Grâce aux critères DUS, il sera possible d'approvisionner, en quantité suffisante, les services agricoles commerciaux à grande échelle avec les semences d'un type particulier, ce qui contribuera à réduire les variétés développées par les petits exploitants agricoles au fil des générations.

Selon les estimations, au moins 75 % de la diversité végétale mondiale est perdue, car les agriculteurs du monde entier ont abandonné leurs variétés locales pour adopter des variétés uniformes (c'est-à-dire DUS).

Avant les critères DUS...



Après les critères DUS...

